



**Pass sanitaire, obligation vaccinale,  
dans la santé, le social, le médicosocial, public et privé,  
vacciné-es, non vacciné-es,  
le 19 août à 10h30, mobilisons-nous pour nos droits  
et le droit à la santé pour toutes et tous!**

Le conseil constitutionnel vient de rendre son avis et la loi sur le pass sanitaire et l'obligation vaccinale s'applique à partir du 9 août.

Cette loi a de nombreuses conséquences directes à la fois pour les droits des salarié-es de nos établissements mais aussi pour les droits des usager-ères :

- Pour les salarié-es : Perte de salaire, perte de congés, suspension du contrat de travail, risque de licenciement ou de démission forcée, test pcr payant, discrimination entre soignant-es vacciné-es et non vacciné-es.
- Pour les usager-ères : Diminution de l'accès aux soins pour toutes et tous, risque de retard de prise en charge et de perte de chance, test pcr payant. Les plus précaires et les plus pauvres seront les premier-ères concerné-es, on oppose les vacciné-es et non vacciné-es.

Tout cela alors que les moyens humains et matériels continuent de manquer cruellement au mépris des besoins de santé de la population, que les fermetures de lits ou services se poursuivent, que les équipes

sont déjà en sous effectif faute de remplacements des absences, que les conditions de travail sont particulièrement dégradées depuis des mois. Sans oublier que, premier-ères de corvées, les personnels ont assuré leurs missions avec professionnalisme et responsabilité, même malade et sans aucune protection au départ. En retour, ils et elles essuient mépris et stigmatisation.

Pour nous, l'obligation vaccinale et le pass sanitaire sont discriminatoires, une atteinte à nos libertés, au droit de l'homme, et mettent à mal l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Ce sont des moyens humains et matériels conséquents qu'il faut mettre en place pour notre système de soins, des embauches et des lits répondant aux besoins de la population, l'accès à la vaccination pour toutes et tous, au plus près de la population, la levée des brevets afin que cet accès à la vaccination soit international, une totale transparence de la part des laboratoires et leur socialisation.

Nous appelons les salarié-es de la santé et de l'action sociale à s'organiser et à se mobiliser dans les établissements pour exiger le retrait de cette loi.

**Rassemblement et manifestation le jeudi 19 août 2021  
RDV à 10h30 devant l'ARS, au Champs Girault à Tours**

**Un espace de discussion sera proposé à la fin de la manifestation devant la Préfecture pour réfléchir ensemble aux perspectives de mobilisations.**

**Un préavis de grève départemental est déposé  
afin de vous permettre d'y participer.**